



La France doit accorder le droit d'asile à un journaliste afghan menacé de mort à Kaboul

La Fédération internationale des journalistes (600 000 adhérents dans le monde) appelle, avec l'appui des syndicats français de journalistes SNJ et SNJ-CGT les autorités françaises à accorder le droit d'asile à notre confrère afghan Elyass Ehsas, qui est menacé d'une expulsion vers la Suède (dans le cadre des accords de Dublin) et, de là, d'être renvoyé en Afghanistan, où il serait condamné à mort par les Talibans.

Elyass Ehsas, âgé de 27 ans, reporter de guerre pour une chaîne de télévision à Kaboul, a quitté son pays menacé par des groupes talibans non seulement comme journaliste, mais aussi en raison de son appartenance à la minorité Hazara.

Après avoir fui l'Afghanistan, il a traversé, à pied la plupart du temps, le Pakistan, l'Iran, la Turquie, la Grèce, et finalement a gagné la Suède en 2015. N'obtenant pas le droit d'asile, notre confrère a décidé de se rendre en France pour y trouver refuge et assistance.

Mais comme « dubliné », M. Ehsas est aujourd'hui menacé de retour à la case départ, vers Stockholm, puis Kaboul. Avec son avocat, il a intenté une action devant le tribunal administratif de Paris qui a rejeté son droit à une demande d'asile.

Elyass Ehsas est désormais assigné à résidence à Rennes et est susceptible à tout moment d'être contraint de quitter le territoire français.

La FIJ lance un appel urgent aux autorités françaises pour trouver une solution humanitaire et empêcher une expulsion qui serait une véritable condamnation à mort pour le journaliste afghan.

La France ne peut fermer les yeux sur le sort qui attend ce jeune journaliste s'il devait regagner son pays où les Talibans tuent au quotidien les journalistes et éliminent sans autre forme de procès les membres de la communauté Hazara.

M. Ehsas doit pour toutes ces raisons obtenir sans plus attendre un droit d'asile dans le pays qui se veut la patrie des droits de l'Homme.

Paris, le 20 mars 2021.